

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } " " 14 " six mois.
 } " " 7 50 " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 3 Mai 1866.

BULLETIN.

« La parole est maintenant aux événements, » pour nous servir de l'expression sacramentelle employée aux époques de grande crise; bornons-nous donc aujourd'hui à mentionner, au fur et à mesure qu'ils se produisent les incidents qui sont de nature à accélérer ou à ralentir leur marche.

Constations, tout d'abord, l'empressement ou pour mieux dire l'enthousiasme avec lequel les Chambres italiennes sanctionnent les différentes mesures que leur soumet le gouvernement, en vue de se préparer aux éventualités bellicieuses. C'est ainsi que mardi le Sénat a adopté, par 67 voix contre une seule, le projet de loi relatif à une dépense de deux millions pour les fortifications de Crémone.

Les grands corps de l'Etat l'enthousiasme se communique aux masses : une dépêche de Florence du 1^{er} mai porte qu'une démonstration populaire en faveur de la guerre avait eu lieu, la veille, aux cris de *Vive le Roi ! Vive l'Armée ! Vive Garibaldi !*

L'Opinion nous entretient d'un incident diplomatique dont nos lecteurs apprécieront l'importance, bien que nous ne reproduisions cette nouvelle que sous toutes réserves. « Des avis de Vienne, dit cette feuille, assurent que sur la déclaration faite, le 22 avril, par le gouvernement italien qu'il n'avait ni concentré des troupes, ni appelé la réserve, l'Angleterre et la Bavière adressèrent immédiatement au gouvernement autrichien des observations sur la convenance qu'il y aurait à se désister de ses armements, l'attitude de l'Italie étant complètement pacifique. Des démarches, dans ce sens ont été faites, du 23 au 26 avril, par lord Bloomfield et M. Bray, mais l'Autriche répondit qu'elle persistait dans ses armements. »

Les dépêches reçues des bords de la Sprée ne sont malheureusement pas de nature à calmer les appréhensions qu'inspirent les rapports si tendus entre les cours de Berlin et de Vienne : « La réponse à la dépêche autrichienne, nous dit un télégramme de Berlin, 1^{er} mai, a été expédiée aujourd'hui. La Prusse déclare qu'il est impossible de désarmer en présence des armements de l'Autriche contre l'Italie. — Le Conseil des ministres doit se réunir demain, sous la présidence du roi. Il décidera les mesures à prendre ultérieurement. »

Quant aux explications échangées entre Dresde et Berlin, elles ne semblent pas tendre à l'apaisement du différend : « La dépêche prussienne, mande-t-on de Dresde à la Presse de Vienne, a le caractère d'une sommation; elle demande des explications sur les armements de la Saxe et la menace de mesures militaires dans le cas où les explications paraîtraient insuffisantes, ou que la Saxe refuserait de désarmer. »

Si nous en croyons un avis direct de Berlin, « M. de Beust aurait répondu aux demandes de la Prusse, relatives aux armements, en se retranchant derrière la neutralité que la Saxe a gardée. »

Tel est l'aspect de plus en plus sombre sous lequel nous apparaît aujourd'hui la situation. C'est aujourd'hui que doit commencer au Corps législatif la discussion du projet de loi relatif à l'appel des 100,000 hommes. Les premiers orateurs inscrits sont MM. Garnier-Pagès et Glais-Bizoin. MM. Emile Ollivier et Latour Dumolin se proposent également de prendre la parole.

Dans sa séance de mardi, le Sénat a approuvé le vote de la loi sur la marine marchande et de plusieurs projets d'intérêt local. Demain, discussion de la pétition relative aux réformes agricoles.

J. REBOUX.

La plupart des journaux blâment la conduite de l'Italie qui se prépare à profiter des embarras de l'Autriche pour lui enlever la Venétie. C'est une tentative hardie mais que l'on dit avoir été préparée de longue-main par les personnes qui ont un intérêt direct à voir annexer la Venétie à l'Italie.

Reste à savoir si la France approuvera la conduite de Victor-Emmanuel. L'*Avenir National* apprécie la situation en se penchant à un point de vue qui se rapproche de la vérité :

« En trois jours, l'état de l'Europe s'est aggravé de manière à surprendre ceux-là mêmes qu'une observation attentive des faits préparait, depuis un mois, à toutes les complications. La paix, déjà si compromise en Allemagne, l'est aujourd'hui plus sérieusement et plus immédiatement en Italie : chaque dépêche qui arrive de Milan peut apporter la nouvelle que les hostilités ont commencé sur le Mincio. Il y a donc maintenant deux manières de juger la situation : au point de vue de l'Italie et au point de vue de l'Allemagne. Des deux côtés la question est très simple, mais dans un sens radicalement opposé, et ceux qui confondent la cause de l'Italie avec celle de la Prusse, commettent une erreur et une injustice. »

L'Italie revendique le droit qu'elle a de s'approprier et de chasser ceux qui occupent son territoire; la Prusse veut s'imposer à des peuples qui la repoussent, et prendre, malgré les protestations des Etats allemands, malgré l'Europe, malgré les traités, la direction des forces militaires de la Confédération L'indépendance de l'Italie est un élément d'ordre général, une condition essentielle de l'équilibre européen; l'entreprise de la Prusse est une cause certaine de perturbation générale; elle est contraire au droit des Etats secondaires, à la lettre et à l'esprit des traités, et, en particulier, aux intérêts de la France, qui ne saurait, sans oublier ce qu'elle se doit à elle-même ou sans s'être assurée de suffisantes compensations, laisser se débattre entre l'Autriche et la Prusse une affaire essentiellement européenne. A cet égard M. de Bismark ne peut avoir aucun doute, et c'est ce qui fait supposer, à tort ou à raison, qu'il compte, au moins, sur la bienveillance du gouvernement français. Sans cette assurance ou cette illusion, la guerre qu'il provoque aurait tous les caractères d'une entreprise conçue en dehors non seulement de toute loyauté, mais de tout bon sens. Les conditions où se trouve l'Italie sont bien différentes.

Les Italiens sont toujours, quant à leur droit et à leur devoir, dans la position où ils se trouvaient lorsque l'Empereur leur adressa cet appel, daté de Milan, le 8 juin 1857 :

« Unissez-vous dans un seul but : l'affranchissement de votre patrie. Organisez-vous militairement... La Providence favorise quelquefois les peuples comme les individus, en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup; mais c'est à la condition qu'ils sachent en profiter. Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous. »

Les Italiens font aujourd'hui ce que l'Empereur leur conseillait, il y a sept ans; dans le conflit austro-prussien, ils voient la fortune qui s'offre à eux, et ils veulent en profiter. Ils désirent la guerre, et ils s'y préparent depuis plusieurs années en s'imposant les plus lourds sacrifices. Maintenant ils la saluent avec joie, et tout annonce qu'ils la feront avec autant d'énergie que d'entrain. Il y a là, pour l'Autriche, un embarras et un danger qu'elle aurait pu éviter en accueillant les propositions qui lui ont été faites plus d'une fois pour une cession amiable de la Venétie. Pour l'Italie, un traité valait mieux qu'une guerre, et, quant à l'Autriche, il avait d'incalculables avantages. Si l'Autriche avait les millions engloutis dans les fortifications de Vérone et de Mantoue et l'ar-

mée d'élite qui garde le quadrilatère, M. de Bismark se serait probablement bien gardé de la provoquer. Le conflit actuel n'aurait jamais pris de telles proportions. »

« Sur cette question de la Venétie, dit ce matin l'*Union*, l'Autriche sacrifierait jusqu'à son dernier homme. » Ce journal oublie que l'Autriche a déjà plus d'une fois abandonné ses possessions italiennes. Le 15 octobre 1797, elle renoua à la paix session de la Lombardie et le traité de 97 fut confirmé solennellement, le 9 février 1801, par le traité de Lunaville. Le 6 décembre 1805, par le traité de Presbourg, rattaché à Vienne le 1^{er} janvier suivant, et confirmé par le traité de Schönbrunn, le 10 octobre 1809, elle renoua aux provinces vénitiennes, qui furent réunies au royaume d'Italie, dont l'Autriche reconnut l'indépendance.

« Cinq ans plus tard, sans raison, sans droit, sans consulter les populations intéressées, elle détruisit un Etat régulièrement établi et en constitua un autre qu'elle n'a cessé depuis lors de gouverner despotiquement. Cette usurpation lui a coûté cher. Depuis 1815, l'Autriche a toujours été sur le qui-vive, en travail constant de répression, répondant aux aspirations nationales par d'impitoyables exécutions et maintenant ainsi la tête qui a si vivement troublé et qui trouble encore le repos de l'Europe. L'impossibilité démontrée, elle est de se maintenir en Italie sans une armée et des moyens de défense qui, en épuisant ses finances, paralysent son action en Allemagne, est le chef indubitable de son aveugle obstination. On a toujours pu dire aux Italiens, en parlant des Autrichiens, ce que Rousseau disait aux Polonais en parlant des Russes : « Il pourront vous avaler, mais ils ne vous digéreront pas. » L'Autriche n'a jamais digéré les Italiens, et elle a beau faire, elle ne les digérera pas. »

Voici le texte du projet de loi sur la levée de 1867 :

« Art. 1^{er}. Il sera fait en 1867, un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1866, pour le recrutement des troupes de terre et de mer. »

« Art. 2. La répartition de 100,000 hommes entre les départements sera faite par un décret de l'Empereur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée. »

« Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements ne peut être connu dans le délai qui aura été déterminé par un décret de l'Empereur, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des dix classes précédentes. »

« Le tableau général de la répartition sera inséré au Bulletin des Lois. »

« Art. 3. La sous-commission du contingent assigné à chaque département aura lieu, entre les cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton. Elle sera faite par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique par voie d'affiches, avant l'ouverture des opérations du conseil de révision. »

« Dans le cas où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues au préfet en temps utile, il sera procédé, par la sous-répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au 2^e paragraphe de l'article 2 ci-dessus. »

« Art. 4. Les jeunes gens placés sous la tutelle administrative des hospices seront inscrits sur les tableaux de recensement de la commune où ils résident au moment de la formation de ces tableaux, ainsi qu'il a été réglé par la loi du 26 décembre 1849. »

A Berlin, un incident est venu détourner pour un moment les esprits des préoccupations politiques. Il y a eu, dans la journée du 28 avril, comme une tentative d'assassinat sur la personne du roi. Nous lisons à ce sujet dans une correspondance particulière :

« Depuis quelques heures, on parle d'une sorte d'attentat commis sur la personne du roi. »

« Ce matin, pendant que les troupes de l'Etat ni devant le Palais Royal, un homme qui se trouvait au milieu de la foule, et qui avait déjà attiré l'attention de son entourage par des paroles exaltées, lança tout à coup sa canne garnie d'une boule de plomb dans la direction de la fenêtre où se trouvait le roi. Heureusement, la canne, n'ayant pas été lancée avec la force suffisante, retomba avant d'atteindre le but. L'auteur de cette tentative est un nommé Slow. »

Voici le récit de la *Gazette Nationale*, de Berlin :

« La rumeur publique attache à un fait qui s'est passé, une importance qu'il ne mérite pas. Un individu, que des agents de police conduisaient au poste, lança, en passant près du Palais du roi, sa canne contre la fenêtre d'où Sa Majesté regardait, en ce moment, le défile d'un corps de troupes. Il n'atteignit pas la fenêtre. Cet insensé, qu'on dit être un docteur en philosophie, se trouve en état d'arrestation. »

Les dépêches de Roumanie nous ont signalé l'enthousiasme qui a présidé à l'élection du prince de Hohenzollern comme souverain des Principautés Unies. Nous aimons à croire que cet enthousiasme a été sincère; mais il nous paraît avoir quelque peu été influencé par les proclamations locales. Voici, à titre d'échantillon, quelques passages de celle de la municipalité de Bucharest :

« En deux mois, Roumains, vous avez plus vécu qu'en deux siècles. A peine nés depuis hier à la vie libre, vous êtes déjà devenus les maîtres du monde civilisé... Votre belle révolution a éveillé une surprise générale. L'Europe, confiante en votre intelligent patriotisme, a arrêté ses travaux et attend tout de vous, peuple-messie de l'humanité souffrante qui s'abîme dans des maux désespérés. »

« ... Roumains ! Ne sentez-vous pas la divinité en vous ? Ne voulez-vous pas apercevoir le Dieu qui descend vers vous ? »

« Les membres de la lieutenance et les ministres vous ont convoqués en ce jour solennel. Si vous ne voulez pas écouter leurs voix, écoutez du moins celle de votre poitrine, qui se fait entendre au plus profond de votre âme. C'est la voix de Dieu !... L'Europe admire votre sagesse ; vous qui, par votre foi, avez créé un véritable paradis sur la terre, ne souffrez pas que le soleil se couche avant que vous ayez accompli votre œuvre. »

« Ne perdez pas un moment; levez-vous ! Et vous, prêtres de l'Eglise roumaine, accomplissez devant Dieu et devant les hommes le saint mystère du moment. Baptisez vos âmes, oignez le prince roumain avec l'huile de votre foi; qu'il devienne ainsi l'oint de Dieu, le héros de la Roumanie ! »

« Vive Charles I^{er}, prince de la Roumanie une et indivisible ! »

Si le prince de Hohenzollern refuse le trône des Principautés, on se demande quelles hyperboles pourra imaginer la municipalité de Bucharest pour glorifier et patroner le candidat qui lui succédera.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 21 avril.

(Par le paquebot *City of New York*, voie de Crookhaven).

M. Meade est arrivé à Eastport. Il a annoncé que le gouvernement des Etats-Unis voulait maintenir sa neutralité et a pris des mesures de précaution à cet effet.

Or, 127; Change sur Londres, 136 1/2; sur Paris, 413 3/4; Bonds, 104 3/4; Colon, 37.

Southampton, 2 mai.

L'*Ancida* est arrivé aujourd'hui avec la maille du Brésil, ayant à bord 52,651 liv. st. 4 paquets de diamants, et une cargaison de café et de coton.

Il y a eu le 19 mars, un ouragan terrible à Buenos-Ayres. C'est le plus violent qui se soit produit depuis 1805. Plusieurs maisons ont été renversées, et il y a eu 28 grands pères sur la rivière. Beaucoup de personnes ont péri, et les

rues de chemins de fer ont été détruites.

Les Paraguayens ont fortifié la rive droite du Parana pour priver les alliés de l'appui de la flotte brésilienne.

Le bruit courait que les Paraguayens avaient passé le Parana à Candelana et qu'ils s'avançaient pour livrer bataille aux Brésiliens.

Berlin, 1^{er} mai.

La circulaire prussienne du 27 avril sur la réforme fédérale indique comme point essentiel de la proposition prussienne du 9 avril, la fixation de la date d'ouverture du parlement allemand avant toute négociation entre les gouvernements sur des projets de réforme. La circulaire dit que le refus d'adhérer à cette condition, se serait refuser de traiter sérieusement la question en vue d'une réforme effective de la Confédération.

Berlin, 2 mai.

La *Gazette de Spener* annonce que l'envoyé de la Saxe a remis hier à M. de Bismark la réponse de son gouvernement. Le cabinet de Dresde y excuserait ses armements, en disant que la Saxe n'avait voulu faire des préparatifs que dans le but de pouvoir exécuter en temps utile les mesures que pourrait prendre la Diète germanique.

On apprend que le ministre de l'Intérieur de Prusse fait des préparatifs pour les élections du parlement allemand. Les autorités des provinces ont déjà reçu les instructions nécessaires. Dans la composition des circonscriptions électorales, on devra tenir compte autant que possible des circonscriptions déjà existantes, comprenant de 75,000 à 100,000 âmes chacune.

Dresde, 1^{er} mai.

Le *Journal de Dresde* annonce qu'une dépêche saxonne du 29 avril a été remise aujourd'hui à Berlin. Cette dépêche contient la réponse à la dépêche prussienne remise dimanche et qui sommait la Saxe de désarmer.

Florence, 1^{er} mai.

Les étudiants de Turin ont constitué un comité pour former une légion universitaire comprenant des étudiants de toutes les universités du royaume. — Le syndicat de Catane a informé le ministre de la guerre que la garde nationale s'engageait à maintenir l'ordre public dans le cas où le gouvernement croirait nécessaire de rappeler la garnison. Le ministre de la guerre a envoyé des félicitations à la garde nationale de Catane.

Florence, 1^{er} mai, soir.

Une démonstration populaire, en faveur de la guerre a eu lieu ici, aux cris de *Vive le Roi ! Vive l'Armée ! Vive Garibaldi !*

On lit dans l'*Opinion* : Des avis de Vienne assurent que sur la déclaration faite le 22 avril, par le gouvernement italien, qu'il n'avait ni concentré des troupes, ni appelé la réserve, l'Angleterre et la Bavière adressèrent immédiatement au gouvernement autrichien des observations sur la convenance qu'il y aurait à se désister de ses armements, l'attitude de l'Italie étant complètement pacifique. Des démarches, dans ce sens, ont été faites, du 23 au 26 avril, par lord Bloomfield et M. Bray, mais l'Autriche répondit qu'elle persistait dans ses armements.

L'*Opinion* dément le bruit que le général de Lamarmora ait envoyé une nouvelle note sur les armements autrichiens.

Bucharest, 1^{er} mai.

Le ministre de l'intérieur informe les populations, par la voie du journal officiel, qu'une députation s'est rendue auprès du prince Charles de Hohenzollern. — Pour hâter la réalisation de l'emprunt national, le gouvernement a nommé un comité formé des premiers banquiers et des notables du pays chez lesquels sont déposés les listes de souscription.

Le procureur général a requis de la Cour de Cassation la condamnation du Métropolitain de Moldavie, comme coupable de haute trahison envers le pays, crime encore aggravé chez le Métropolitain par sa qualité de fonctionnaire.

Florence, 1^{er} mai, 6 h. du soir.

Le Sénat a adopté, par 67 voix contre une seule, le projet relatif à une dépense de deux millions pour les fortifications de Crémone. — La Chambre se réunira après-